



Compte rendu du CDEN 20 juin 2023

Déclarations liminaires : lire la note

Carte scolaire 1 er degré

Ouverture :

- Jean Macé : + 3 élèves - par contre le comptage à la rentrée est maintenu, car l'IA-DASEN ne s'interdit pas de fermer en septembre si les élèves ne sont pas là. **Lors du CSA-D, l'Inspectrice d'Académie avait insisté sur la fermeture d'une classe de cette école arguant que si d'autres élèves se présentaient, ils seraient redirigés vers les écoles voisines qui semblaient « avoir de la place ». Nous avons argumenté démontrant que c'était une fausse « bonne idée ». Aujourd'hui, l'IA-DASEN fait marche arrière et réouvre. Tant mieux pour l'école Jean Macé mais nous ne comprenons plus la logique.**

Fermeture :

- Les Brizeaux : Les chiffres des élèves annoncés ne sont pas conformes selon la DSDEN. On ne semblait pas à jour... pour l'administration mais pas pour l'école ! Nous ne comprenons pas ces variations d'effectifs. Cette décision chamboule complètement le fonctionnement que l'équipe investie met en place depuis la décision d'ouverture en mars.

Comptage : Les mêmes qu'en CSA-D – pas de modification.

On a deux postes en réserve pour de potentielles ouvertures en septembre. 4 postes de brigade sont ouverts pour le remplacement comme annoncé en CSA-D.

Nous avons renouvelé notre attachement à ce qu'il y ait un regard particulier sur les écoles de Secondigny et Fressines. Nous pensons que ces écoles devraient rouvrir au regard de leurs effectifs et des moyennes par classe. Madame l'IA-DASEN n'a pas souhaité revenir sur sa décision de fermeture et étudiera en septembre cette possibilité en fonction des effectifs réels après comptage. Nous regrettons cette décision qui met à mal les équipes et l'organisation de l'école. Les collègues qui ont dû quitter l'école par mesure de carte scolaire pourraient si réouverture en septembre retrouver leur poste initial si ils en émettent le désir.

Rythmes scolaires

- RPI la Chapelle Bâton - Saint Christophe S/ Roc : passage à 4 jours.

Changement des horaires : (principalement pour les TAP suite à modification du PEDT

- Couture d'Argenson

- Exireuil
- Verrines S/ Celle
- Celles S/ Belle
- Juscorps
- Melleran
- Lezay
- François
- Alloinay
- Thénezay

« Notre école : Faisons-la ensemble »

- Bois d'Anne (Jouons ensemble pour apprendre ensemble) : 2 700 €
- La Chapelle Saint-Laurent : 3 200€
- Épannes (Développement durable vecteur de citoyenneté) : 14 500€
- Courlay : 21 000 €
- EREA (Saint-Aubin le Cloud) : 21 300€
- Collège Pierre Mendès France (Parthenay) : 64 300 €
- Collège Denfert-Rochereau (Saint-Maixent l'École) : 18 510€
- Lycée Jean Moulin (Thouars) : internat excellence : 118 600 €

Félicitations à ces lauréats et tout particulièrement aux 4 écoles. Pour le 1^{er} degré, cela représente 42 000€ soit 15% seulement des montants alloués et 3 fois moins que le seul lycée Jean Moulin de Thouars. Et cet appel à projet s'appelle « Notre École, faisons la ensemble »... Au mieux, c'est maladroit, au pire c'est cynique ! Nous comprenons bien pourquoi le fléchage est principalement second degré. Les établissements du second degré ont le personnel administratif pour pouvoir répondre à ces appels à projet... Quand un directeur du premier degré à une journée, une journée ½ au mieux 2 jours pour gérer l'administration de son école et seul ! Tant que l'École comptera sur le bénévolat de ses directeurs et des équipes pour construire des projets, même rémunérateurs, nous ne pourrons pas espérer mieux que d'obtenir les subsides de subvention.

Le département compte encore 17 écoles engagées dans la concertation, 9 collèges et 2 lycées et qui pourrait prétendre à des financements de leurs projets.

SNU :

2023 : 3 séjours dans le département – Les volontaires : 54 en avril, 104 en juin, 145 en juillet mais seulement 100 places disponibles pour chaque cession. Les Deux-Sèvres ont accueilli des élèves d'autres départements au plan d'eau du Lambon.

2024 : poursuite de la montée en charge / inscription individuelle et collective. Dès mars 2024 inscrit au temps scolaire. Le SNU sera valorisable dans Parcours Sup.

Plan collège 2050

L'UNSA-Éducation a voté contre la fermeture du collège de l'Absie et contre la nouvelle sectorisation proposée par le département. Comment pourrions-nous être d'accord avec ces propositions alors que celles-ci ne sont que verticales et descendantes et nous devrions nous

réjouir de ces propositions (apparentées à des injonctions) ! Comment le département peut-il croire que cette proposition de fermeture fasse consensus dans ces conditions ? La fermeture de ce collège de l'Absie est une saignée dans cette ruralité en déprise ; nous faire croire que ce sera mieux après sans aucune garantie de la part du département est à la hauteur de ceux qui pensent que c'était toujours mieux avant... C'est-à-dire à hauteur de sol ! A l'UNSA-Éducation, nous aurions souhaité que ce sujet soit discuté, concerté, négocié et que des compromis entre la collectivité de tutelle et l'Éducation Nationale permettent l'acceptation d'une telle décision aux conséquences importantes pour ce territoire. Certes nous avons bien conscience que ce collège est sous tutelle depuis plusieurs années et sous perfusion de moyens que l'Éducation Nationale veut bien y mettre malgré les faibles effectifs en baisse continue. Cette prise de décision unilatérale du département n'est pas à l'image de nos méthodes. Les collègues titulaires n'auront qu'un seul mouvement des personnels pour retrouver un poste à la hauteur de ce qu'ils avaient et conserveraient depuis plusieurs années à l'Absie. Nous aurons donc un œil bienveillant sur les personnels enseignants, de vie scolaire, et administratifs qui dépendent de l'Éducation Nationale et pour lesquels nous attendons une prise en charge prévenante de l'employeur.

Pacte

Département : 3320 briques au total

- 1^{er} degré : 992 briques (part à 1 250€ brut)
- 2nd degré : Voie générale = 1729 briques / voie pro : 599 briques.

Le SE-UNSA réitère son opposition au Pacte qui est inégalitaire. 992 briques à distribuer dans le 1^{er} degré pour 1700 enseignants ! Tout le monde ne pourra pas être servi... Ceux qui mangeront à la gamelle seront les privilégiés... Ceux qui ne pourront y accéder, mangeront la soupe de cailloux. Ces chiffres viennent également confirmer ce que nous affirmons depuis le début, le nombre de briques tel que présenté par l'IA-DASEN montre qu'il y aura plus de briques pour le second degré en valeur absolue : 992 pour le 1^{er} degré / 2328 pour le 2nd degré ! Soit en valeur relative 30% pour le 1^{er} degré seulement ! Sachant que les enseignants du 1^{er} degré représentent plus que 30% des effectifs des enseignants du département ! Cette répartition est à nouveau inégalitaire.

De plus, nous savons que les 18h00 de soutien ou approfondissement en 6^{ème} ne seront pas accessibles aux collègues du 1^{er} degré car l'organisation du collège sera incompatible avec les emplois du temps du 1^{er} degré. Cela signifie que là où les heures sont les mieux payées, ce sera quasi uniquement répartis aux collègues du 2nd degré. Les collègues du 1^{er} degré devront travailler 24 heures pour prétendre au même montant d'indemnité. Diviser les troupes pour mieux régner, serait-ce une devise de notre ministre ?

Ces exemples, ne sont pas exhaustifs. Et le Pacte tel que proposé par le ministère et décliné dans les départements est des plus injuste, inégalitaire, et sera source de conflit dans les équipes.

Pour l'UNSA-Éducation,
Johann BARANGER
Carole DESRE
Jérôme SENTIS

